

# La santé recherchée

Bulletin d'information sur l'état de santé de la population nord-côtère

Volume 10 Numéro 2

Décembre 2011



## Défavorisation matérielle et sociale sur la Côte-Nord et dans ses territoires de RLS en 2006

### Introduction

La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est devenue, dans les sociétés occidentales, un enjeu majeur de santé publique. Il est entendu que, parmi les grands déterminants de la santé, les conditions socioéconomiques constituent un facteur important de l'état de santé d'une population et des personnes prises individuellement. Le Canada et le Québec s'inscrivent dans cette tendance.

Ce bulletin donne un premier aperçu de la défavorisation matérielle et sociale<sup>1</sup> sur la Côte-Nord et dans ses territoires sociosanitaires (réseau local de services - RLS), d'après des données tirées du recensement canadien de 2006. Plus précisément, il vise à déterminer, entre autres, si la région et ses territoires se trouvent ou non en situation de défavorisation par rapport au Québec et, également, à statuer sur les positions relatives des RLS au regard de l'ensemble de la Côte-Nord.

Pour ce faire, le texte se fonde sur l'indice développé par Robert Pampalon et Guy Raymond en 2000<sup>2</sup> afin de différencier des populations d'après le degré de défavorisation affectant leur territoire de résidence. Cet indice fut développé pour pallier l'absence d'informations socioéconomiques dans les bases de données administratives du réseau de la santé. L'objectif principal était de pouvoir suivre l'évolution des inégalités sociales en lien avec des phénomènes importants rattachés à la santé de la population : hospitalisations, recours aux services de santé, mortalité, etc. L'indice peut se révéler utile pour aider les gestionnaires à cibler les interventions et l'offre de service. Dans cette optique, on peut le voir comme un outil d'aide à la prise de décision.

La paternité de la définition du concept de défavorisation (« *deprivation* », en anglais) revient au chercheur britannique Peter Townsend qui l'a proposée vers le milieu des années 1980<sup>3</sup>. Pour ce chercheur, la défavorisation traduit l'état de désavantage relatif dans lequel se retrouvent un individu, des familles ou des groupes au regard d'un tout auquel ils appartiennent, comme une communauté locale ou l'ensemble d'une société.

1. Nous remercions MM. Philippe Gamache, de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et Kosal Khun, de la Direction de santé publique de Montréal, qui ont répondu à nos questions relatives à l'indice de défavorisation. Leur disponibilité et leur collaboration furent très appréciées.

2. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec*, Maladies chroniques au Canada, vol. 21, n° 3, 2000, p. 113-122.

3. *Deprivation*, Journal of Social Policy, 16(2), 1987, p. 125-146.



L'unité territoriale de base utilisée depuis 2001 est l'aire de diffusion, soit la plus petite délimitation géographique pour laquelle Statistique Canada publie des données du recensement. En moyenne, l'aire de diffusion regroupe entre 400 et 700 personnes. Pour simplifier, en milieu urbain, l'aire de diffusion peut correspondre à un ou quelques pâtés de maisons contiguës et, en milieu rural, à un village ou à une fraction d'un village.

## 1.0 Qu'est-ce que l'indice de défavorisation?

L'indice de défavorisation comprend deux composantes. La première, dite matérielle, reflète la privation des moyens nécessaires à l'acquisition de biens et de commodités de la vie courante. La composante sociale, pour sa part, traduit la fragilité du réseau social, et ce, de la famille à la communauté. Chacune des deux dimensions repose sur trois indicateurs socioéconomiques choisis en raison de leurs liens démontrés avec plusieurs problèmes de santé, leurs affinités avec les dimensions qu'ils sous-tendent et la disponibilité des données par aire de diffusion<sup>4</sup>. La composante matérielle est fondée sur les indicateurs suivants : proportion des personnes de 15 ans et plus sans diplôme d'études secondaires, le ratio emploi-population chez les personnes de 15 ans et plus, le revenu moyen des individus de 15 ans et plus. La dimension sociale est construite à partir du pourcentage de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile, du pourcentage de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves et, finalement, de la proportion de familles monoparentales<sup>5</sup>.

Ainsi, une zone très désavantagée matériellement compte une plus forte proportion de personnes sous-scolarisées, d'individus à faible revenu et un plus faible pourcentage de gens ayant un emploi qu'un secteur plus favorisé. Au plan social, on remarquera que, toute proportion gardée, une aire très défavorisée comptera davantage de personnes veuves, séparées ou divorcées, ainsi que de personnes vivant seules ou dans une famille monoparentale qu'un territoire socialement très avantagé.

Dans un premier temps, les situations de la Côte-Nord et des RLS sont comparées à l'ensemble des aires de diffusion du Québec. Le Québec constitue la zone de référence où, par définition, on retrouve 20 % de sa population dans chacun des cinq niveaux de défavorisation matérielle ou sociale. Par la suite, les RLS sont comparés à toute la Côte-Nord où, cette fois, seules les aires de diffusion de la région sont prises en compte. Pour les fins des comparaisons régionales, l'INSPQ a réparti la défavorisation en trois niveaux : les aires les plus favorisées comprennent 25 % des résidents nord-côtiers (premier quartile); les deuxième et troisième quartiles, qui forment 50 % de la population nord-côtère, caractérisent des zones allant de moyennement favorisées à moyennement défavorisées. Le dernier quartile regroupe les 25 % de la population vivant dans les secteurs les moins favorisés.

## 1.1 Comment l'indice est-il construit?

Sans entrer dans les détails relativement complexes des étapes suivies par l'INSPQ, nous résumerons en mentionnant qu'une méthode statistique (analyse en composantes principales) a permis d'attribuer une note factorielle à presque toutes les aires de diffusion sur chacune des deux dimensions. Ces notes constituent des valeurs de défavorisation. Elles sont par la suite rangées en ordre croissant pour construire une distribution selon un axe allant de « très favorisé » à « très défavorisé ». La distribution des aires de diffusion est divisée en cinq catégories, nommées quintiles, qui représentent chacune 20 % de la population québécoise. Les aires de diffusion peuvent ainsi être comparées de façon relative. Les aires appartenant au premier quintile connaissent des conditions beaucoup plus favorables que celles regroupées dans les quatre autres quintiles.

---

4. GAMACHE, Philippe, Robert PAMPALON et Denis HAMEL. Guide méthodologique : *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, Québec, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Septembre 2010, p. 1.

5. Le lecteur trouvera, en annexe, le tableau A1 qui présente les valeurs brutes de ces indicateurs, et ce, pour chaque RLS de la Côte-Nord, pour l'ensemble de la région et le Québec.

Il est aussi possible de croiser la dimension matérielle et sociale. Comme le démontre la figure 1, dans le cas de la distribution par quintile, on obtient un tableau de 25 cellules qui permet de distinguer la population la plus défavorisée et la plus favorisée sur les deux dimensions simultanément.

**Figure 1**  
**Croisement des quintiles de défavorisation matérielle et sociale (Q1Q1 à Q5Q5)**

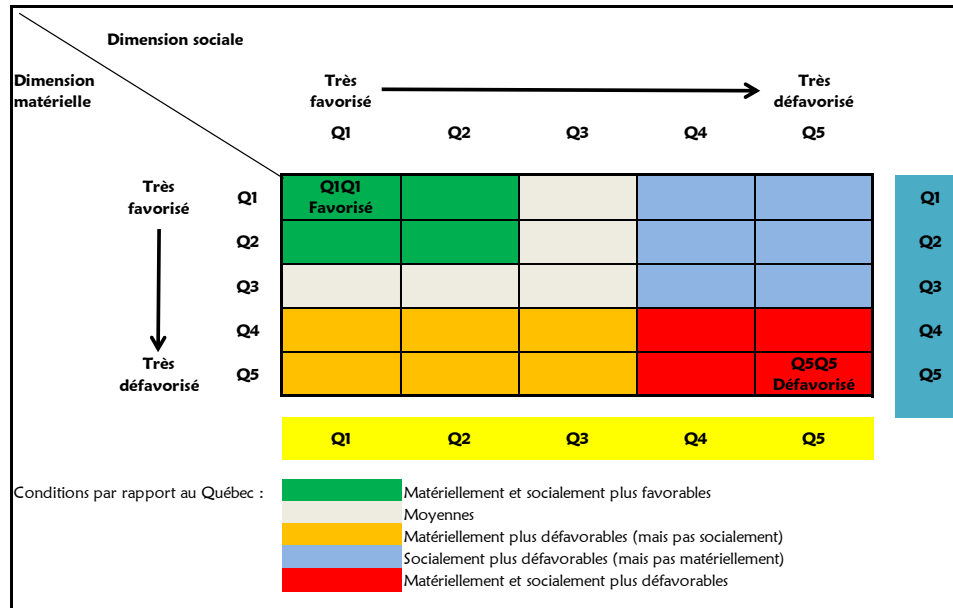


Figure adaptée de GAMACHE, Philippe, Robert PAMPALON et Denis HAMEL. Guide méthodologique : *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, p. 2 et KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 5.

L'INSPQ a aussi produit des scores afin d'utiliser les territoires régionaux, de RLS ou de CLSC comme zones de référence (on parle alors de calibrage régional et local). En effet, il peut être intéressant, dans une perspective de planification des services, entre autres, de savoir comment la défavorisation se répartit sur un territoire lorsqu'on choisit un secteur de référence plus petit (une région sociosanitaire, un territoire de RLS ou de CLSC par exemple) que l'ensemble du Québec. Dans ces conditions, on ne retient que les notes factorielles des aires de diffusion incluses dans le territoire de référence. Les aires de diffusion sont alors habituellement réparties en quartiles au lieu de quintiles, notamment dans les régions moins peuplées. Utiliser un calibrage régional ou local (par CLSC ou par RLS) peut permettre de détecter des variations plus subtiles de la défavorisation. En effet, celles-ci peuvent s'avérer masquées par la réalité panquébécoise.

Là aussi, il est possible de croiser les deux dimensions. Les quartiles médians étant regroupés, il en résulte donc un tableau de neuf cellules qui permet de distinguer la population la moins favorisée et la plus favorisée sur les deux composantes considérées simultanément (figure 2).

**Figure 2**  
**Croisement des quartiles de défavorisation**  
**matérielle et sociale (Q1Q1 à Q4Q4)**

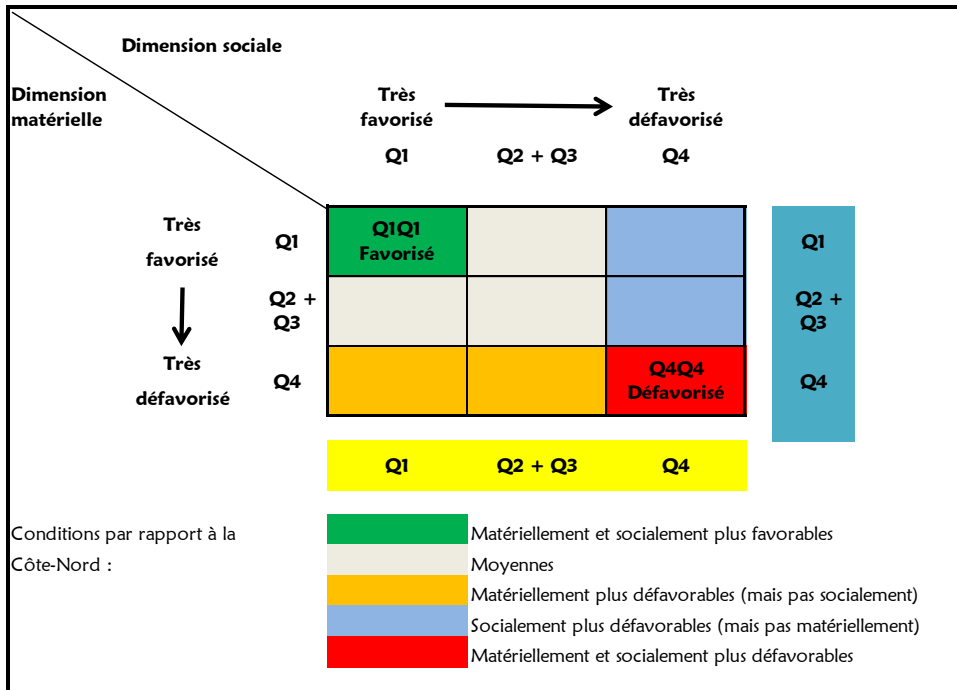


Figure adaptée de GAMACHE, Philippe, Robert PAMPALON et Denis HAMEL. Guide méthodologique : *L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref*, p. 2 et KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 5.

## 1.2 Les limites de l'indice

La conclusion aborde plus largement la question des limites de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Pour l'instant, nous nous contenterons de signaler qu'il s'agit d'un indice de type « écologique »; en ce sens, il caractérise le statut socioéconomique du territoire de résidence d'une personne et non sa situation personnelle.

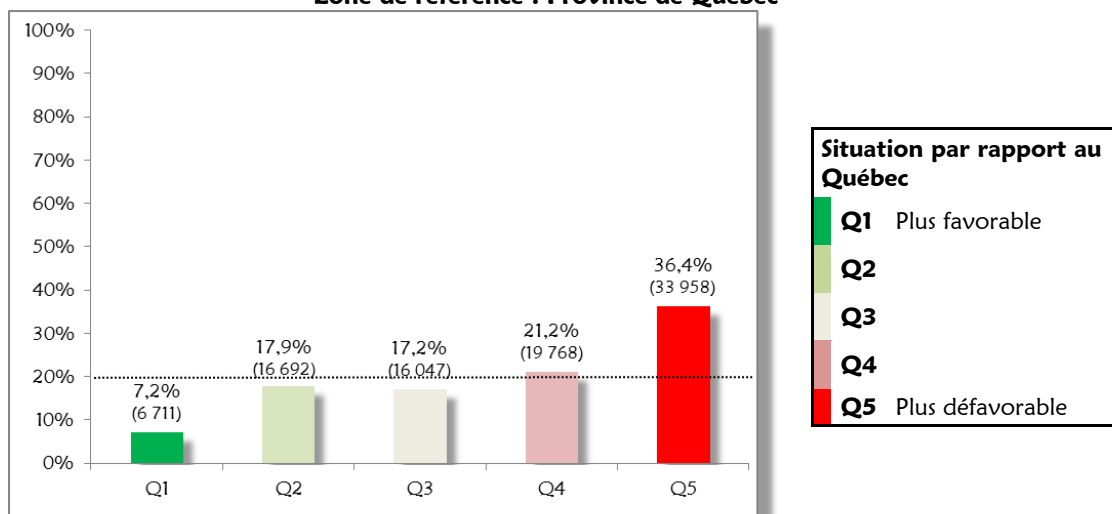
## 2.0 La situation de la Côte-Nord par rapport au Québec (calibrage provincial)

Sur les 201 aires de diffusion que compte la Côte-Nord au recensement de 2006, 19 aires totalisant 2 735 personnes n'ont pas reçu de note de défavorisation matérielle et sociale (donnée non présentée). Le plus souvent, il s'agit d'aires ne contenant aucune population, de zones peu peuplées ou encore pour lesquelles certaines des données nécessaires au calcul de l'indice ne sont pas disponibles ou s'avèrent impubliables par Statistique Canada pour des raisons de confidentialité. Les 182 autres aires nord-côtières comprennent 93 176 personnes (97 % de la population).

## 2.1 La Composante matérielle

En regard de la situation québécoise, d'après les données de 2006, 72 des 182 aires de diffusion de la Côte-Nord sont catégorisées parmi les plus désavantagées au plan matériel. En fait, un peu plus du tiers de la population régionale (36 %)⁶, soit 33 958 personnes, y vivent (figure 3). Cela ne signifie pas pour autant qu'un Nord-Côtier sur trois soit très défavorisé matériellement, mais plutôt que sa classification dans ce quintile repose sur la moyenne des caractéristiques de la population de la zone où il habite. Il ne faut donc pas confondre le taux de personnes vivant dans un territoire défavorisé et le taux de personnes défavorisées⁷. En outre, si on retient que 21 % de la population réside dans les aires regroupées dans le quatrième quintile de l'indice, il en résulte que, comparativement au Québec (40 %), près de six personnes sur dix (57 %) de la Côte-Nord habitent des secteurs considérés comme désavantagés ou très désavantagés matériellement. À l'inverse, 12 aires, totalisant 6 711 personnes (7,2 % de la population), sont considérées parmi les plus favorisées du Québec sur cet aspect (Québec : 20 %).

**Figure 3**  
**Répartition de la population de la Côte-Nord,**  
**Quintiles de défavorisation matérielle, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**



Source : INSPQ, *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

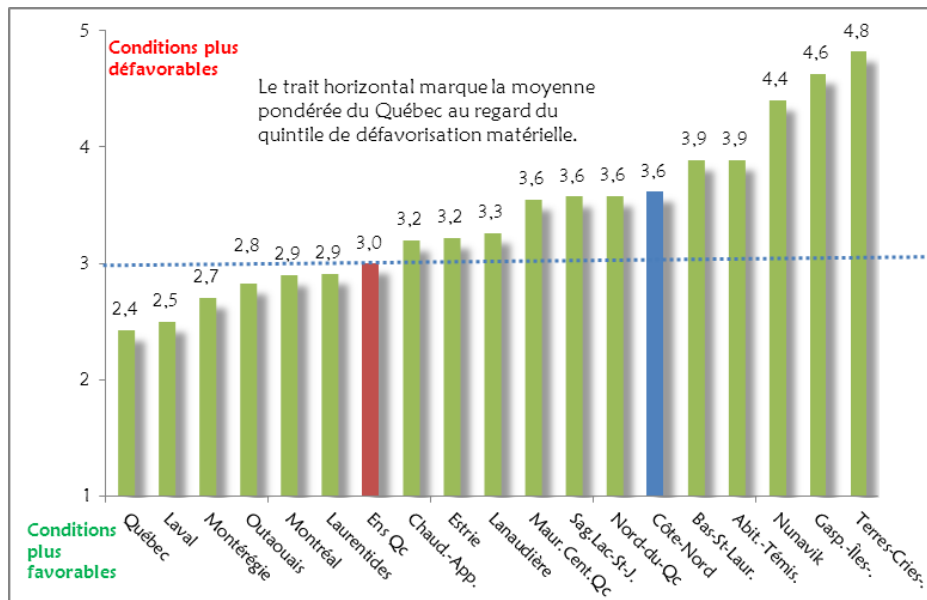
Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

La moyenne pondérée des quintiles de la composante matérielle se situe à 3,6 (sur 5) (la valeur 5 représentant, bien sûr, le quintile le plus défavorisé). La moyenne pondérée du Québec s'établit à 3 (sur 5). La figure 4 permet de situer la Côte-Nord par rapport aux autres régions. Cette procédure s'avère possible puisque le territoire de référence est l'ensemble des aires de diffusion du Québec. La barre verticale bleue désigne la Côte-Nord et la barre rouge se rapporte à la province. La figure montre que six régions présentent des conditions matérielles plus favorables que celles de la province. C'est la région de Québec qui occupe la position la plus avantageuse, sa moyenne pondérée se chiffre à 2,4, suivie des régions de Laval, Montérégie, Outaouais, Montréal et des Laurentides. Toutes les autres régions enregistrent des valeurs supérieures à celle du Québec. La Côte-Nord occupe une position similaire à celle du Nord-du-Québec et devance cinq autres régions.

6. Afin d'alléger le texte, les proportions supérieures à 10 % sont arrondies, mais conservées telles quelles dans les figures et les tableaux.

7. FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Francis CRÉPEAU. *Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi (CLE) d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 1996 et 2001 : Région de la Côte-Nord*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Juin 2005, p. 7.

**Figure 4**  
**Position relative de la Côte-Nord par rapport aux autres régions du Québec**  
**au regard de la valeur du quintile de défavorisation matérielle, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**

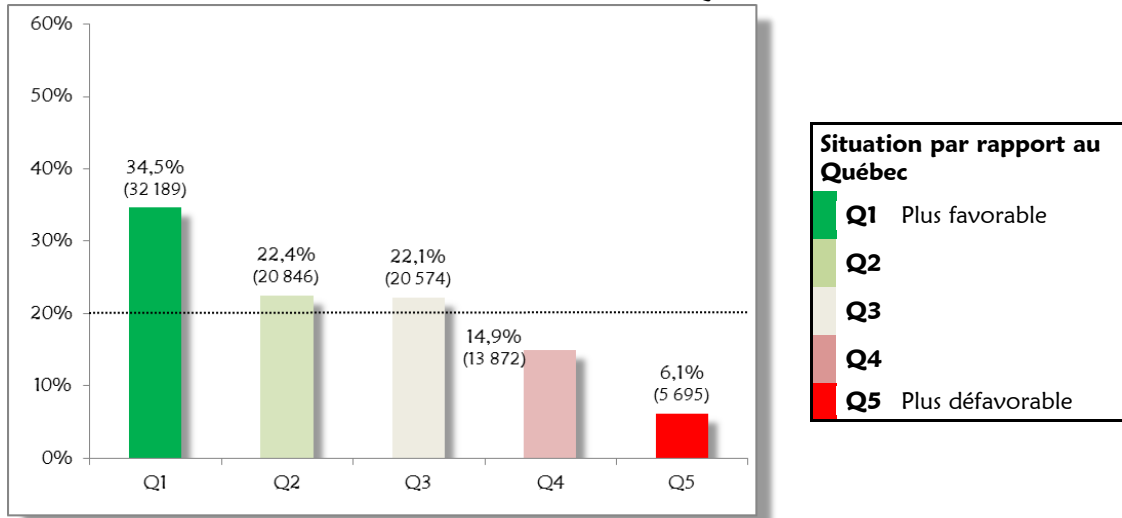


Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

## 2.2 La composante sociale

Le portrait se dessine tout autrement au regard de la composante sociale. Comme en témoigne la figure 5, la Côte-Nord se distingue avantageusement du Québec. Les aires de diffusion nord-côtières se caractérisent par des conditions sociales plus favorables que la moyenne québécoise. En effet, un peu moins de six personnes sur dix (57 %) vivent dans des secteurs appartenant, soit au premier quintile québécois (35 %), soit au deuxième quintile (22 %). Ces zones plus favorisées socialement, en regard du Québec, totalisent 53 035 personnes. Sur la Côte-Nord, les deux aires les moins favorisées socialement (quintiles 4 et 5) regroupent respectivement 15 % et 6,1 % de la population, ce qui représente des proportions moindres que le Québec (20 %, par définition, dans chacun de ces quintiles).

**Figure 5**  
**Répartition de la population de la Côte-Nord, Quintiles de défavorisation sociale, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**

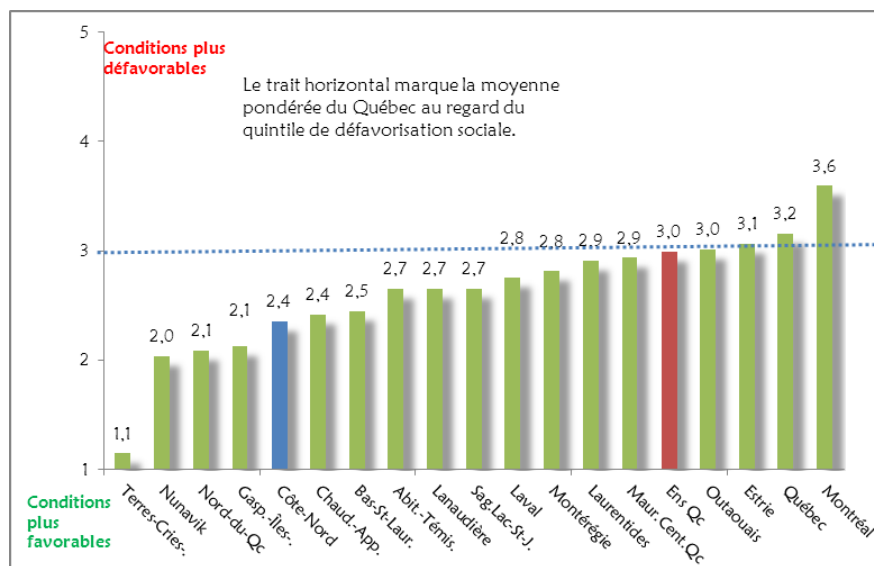


Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

La moyenne pondérée des quintiles, au regard de la dimension sociale, s'établit à 2,4 (sur 5) pour l'ensemble de la région nord-côtière. La figure 6 fait état de sa position relative vis-à-vis les autres régions québécoises et de l'ensemble du Québec. La Côte-Nord occupe le cinquième rang au Québec et elle n'est devancée que par les régions suivantes : Terres-Cries-de-la-Baie-James, Nunavik, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Quatre régions sociosanitaires se situent au-dessus de la moyenne québécoise et se retrouvent donc en situation de défavorisation comparativement à l'ensemble de la province. Montréal ressort comme la région ayant la moyenne pondérée la plus élevée au Québec au regard du quintile de défavorisation sociale.

**Figure 6**  
**Position relative de la Côte-Nord par rapport aux autres régions du Québec au regard de la valeur du quintile de défavorisation sociale, 2006, Zone de référence : Province de Québec**

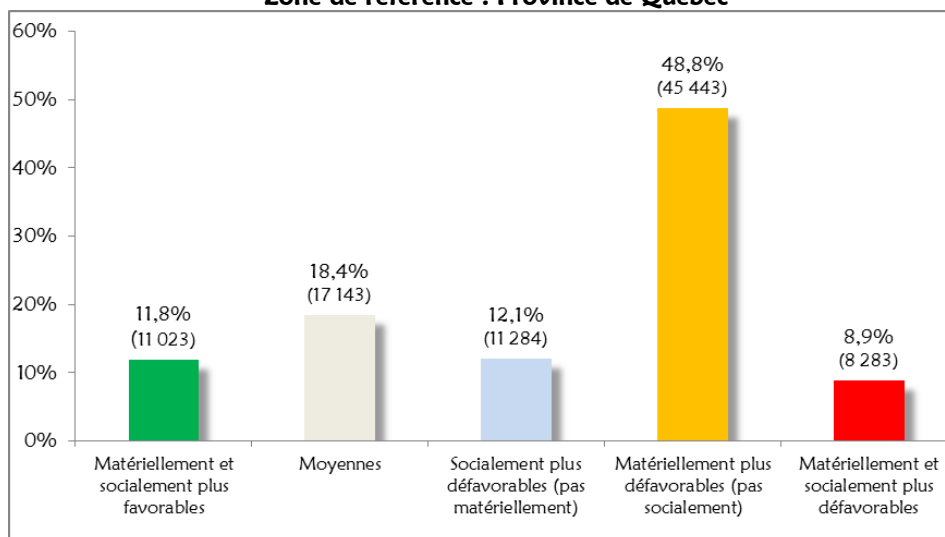


Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

## 2.3 Les composantes matérielle et sociale

La figure 7 présente, cette fois, les résultats de la prise en considération simultanée des dimensions matérielle et sociale, toujours vis-à-vis le Québec. Pour les fins de cet exercice, la population considérée est toutefois celle qui se classe dans les deux premiers quintiles de chacune des deux composantes et non seulement les individus qui appartiennent au premier quintile. Elle montre que près de 12 % de la population nord-côtière vit dans un milieu considéré comme avantageux autant sur le plan matériel que social. Cette proportion correspond à 11 000 personnes qui se répartissent dans 23 aires de diffusion. Le tableau A4, en annexe, montre que ces milieux se retrouvent dans cinq des huit RLS de la région. En effet, seuls les RLS de la Minganie, Basse-Côte-Nord et Kawawachikamach ne comprennent pas, en 2006, de secteurs parmi les plus favorisés à l'échelle québécoise. À l'inverse, on remarque que 8 283 personnes, soit 8,9 % de la population nord-côtière, vivent dans des secteurs les plus désavantagés sur les deux dimensions à la fois. Cette population se trouve catégorisée dans les deux derniers quintiles de chaque composante.

**Figure 7**  
**Répartition de la population de la Côte-Nord selon les conditions de défavorisation matérielle et sociale, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

Le tableau A4 révèle qu'on dénombre, en proportion, moins de personnes sur la Côte-Nord (12 %) qu'au Québec (16 %) qui habitent dans les secteurs les plus favorisés aux plans matériel et social simultanément. En contrepartie, c'est aussi vrai dans le cas des aires les plus défavorisées puisqu'on y retrouve proportionnellement moins de personnes sur la Côte-Nord (8,9 %) que dans l'ensemble de la province (16 %).

## 3.0 La situation des RLS de la Côte-Nord par rapport au Québec (calibrage provincial)

Après avoir comparé l'ensemble de la région et le Québec, cette section reprend l'exercice pour les RLS. Plus spécifiquement, elle vise à donner un aperçu de l'ampleur et la répartition des disparités matérielles et sociales dans ces territoires en regard de l'ensemble de la province. Dans un premier temps, pour chacune des deux dimensions, on s'intéresse à la répartition de la population des RLS dans chaque quintile afin de la comparer à la situation québécoise. Par la suite, les deux composantes sont

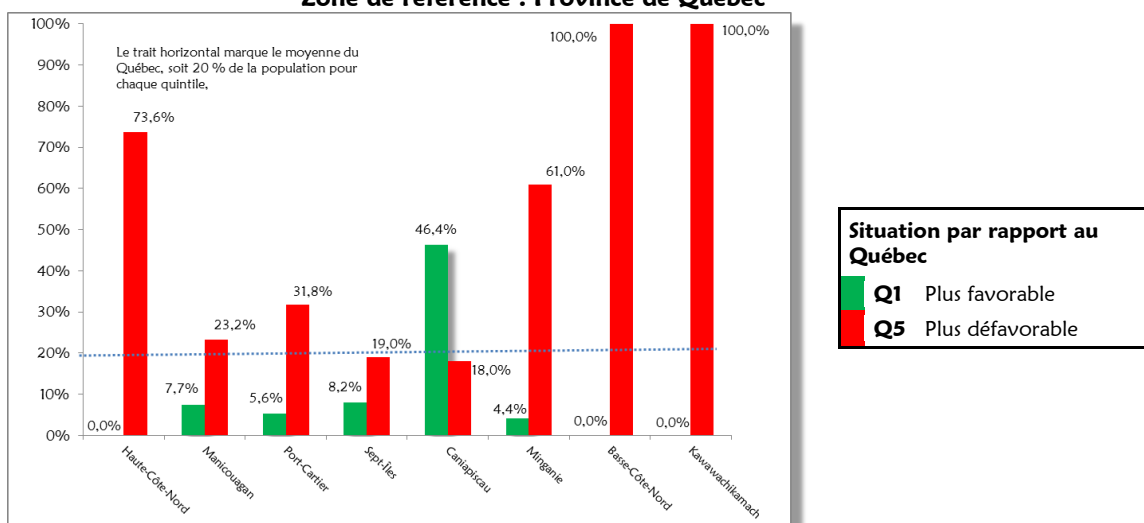


considérées simultanément. Les tableaux A2, A3 et A4, en annexe, détaillent les résultats obtenus. Afin d'alléger la présentation, les figures illustrant chacune des deux composantes ne retiennent que le premier et le dernier quintile.

### 3.1 La composante matérielle

On peut observer, à la figure 8<sup>8</sup>, que la plupart des RLS se démarquent, en 2006, par des conditions matérielles largement plus défavorables que le Québec. En Haute-Côte-Nord, Minganie, Basse-Côte-Nord et à Kawawachikamach, la majorité des résidents vivent dans des secteurs parmi les plus défavorisés matériellement (quintile 5) de la province. Les RLS de la Haute-Côte-Nord, Basse-Côte-Nord et Kawawachikamach n'ont aucune aire de diffusion classée dans le premier quintile québécois. Pour tous les RLS, à l'exception de celui de Caniapiscou, la proportion de personnes regroupées dans le premier quintile québécois s'avère inférieure à la moyenne québécoise (20 %). La figure illustre que, comparativement au Québec, le RLS de Caniapiscou compte une proportion environ deux fois plus grande de résidents qui vivent dans un milieu présentant des conditions les plus favorables (46 % c. 20 %). Dans ce même RLS, le pourcentage de résidents classés dans le dernier quintile (18 %), soit le plus défavorisé au plan matériel, se situe légèrement sous la moyenne québécoise (20 %). Dans le RLS de Sept-Îles, la proportion de personnes catégorisées dans le dernier quintile avoisine la moyenne québécoise (19 % c. 20 %).

**Figure 8**  
**Répartition de la population des RLS de la Côte-Nord selon le premier et le dernier quintile de défavorisation matérielle, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

La figure suivante<sup>9</sup> jette un éclairage différent sur la distribution de la défavorisation matérielle sur la Côte-Nord et dans les RLS de la région par rapport au Québec. Elle permet, dans une même vue, de localiser la position moyenne relative des RLS (bulles turquoises) ainsi que celle des municipalités rurales (bulle orange) et urbaines (bulle olive) sur l'axe droit. Sur l'axe gauche, on retrouve la Côte-Nord (bulle bleue) et les autres régions sociosanitaires du Québec (bulles grises), de même que la position moyenne de l'ensemble de la province (bulle mauve), masquée partiellement par certaines

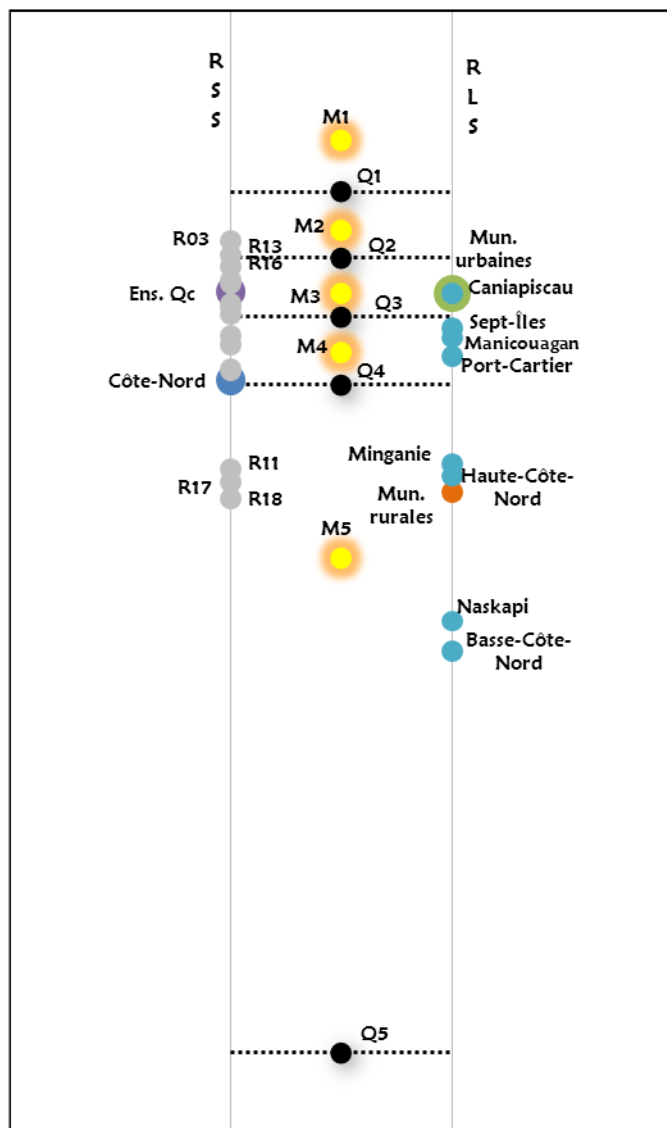
8. Le tableau A2, en annexe, présente la répartition de la population des RLS dans chacun des quintiles de défavorisation matérielle.

9. Nous remercions M. Kosal Khun, agent de recherche à la Direction de santé publique de Montréal, pour ses judicieux conseils sur la façon de construire ce type de figure ainsi que pour nos échanges au sujet de l'indice de défavorisation.

régions sociosanitaires (RSS)<sup>10</sup>. Entre les deux axes verticaux, des bulles noires, accompagnées d'une ligne horizontale pointillée, servent à délimiter les bornes supérieures des quintiles provinciaux (Q1 à Q5). Les bulles jaunes, entourées d'un halo (M1 à M5), illustrent les valeurs moyennes pondérées des notes factorielles des aires de diffusion de la Côte-Nord dans chacun des quintiles provinciaux.

**Figure 9**  
**Position relative des RLS de la Côte-Nord, de la région nord-côtière et**  
**des autres régions sociosanitaires québécoises au regard**  
**de l'indice de défavorisation matérielle, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**

Conditions plus favorables



On remarque, sur l'axe droit de la figure, que presque tous les RLS de la Côte-Nord se classent dans le quatrième ou le cinquième quintile de défavorisation matérielle en regard de l'ensemble du Québec. Fait exception le RLS de Caniapiscau qui appartient au troisième quintile provincial. D'ailleurs, sa note factorielle pondérée le place à peu près au même niveau que l'ensemble du Québec (bulle mauve, sur l'axe gauche) bien qu'il soit le territoire le plus favorisé de la Côte-Nord. Tout comme le RLS de Caniapiscau, trois autres RLS (Manicouagan, Sept-Îles et Port-Cartier) sont plus favorisés, en moyenne, que la Côte-Nord ne l'est (bulle bleue, axe gauche). Les quatre autres RLS (Haute-Côte-Nord, Minganie, Kawawachikamach [CLSC Naskapi] et Basse-Côte-Nord) sont moins avantagés que la région nord-côtière. Deux d'entre eux, soit Kawawachikamach et la Basse-Côte-Nord sont plus défavorisés que tous les autres territoires de RLS. Bien qu'ils se situent sous la moyenne des aires les plus désavantagées de la Côte-Nord (M5), ces RLS apparaissent toutefois beaucoup plus favorisés que l'aire de diffusion la plus désavantagée de la province, représentée par la borne Q5.

Conditions plus défavorables

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 8.

10. Cette fois, au lieu d'utiliser les valeurs rattachées aux quintiles, nous avons recouru directement aux notes factorielles de défavorisation de chaque aire de diffusion. Plus spécifiquement, nous avons calculé, pour chacun des territoires, une valeur pondérée qui, en fait, constitue une note factorielle moyenne de défavorisation. Dans ce calcul, nous avons évidemment tenu compte du poids populationnel de chacune des aires de diffusion. La note finale a été multipliée par moins un (-1) afin que les scores représentant les moins favorisés soient placés en bas des axes.

Les RLS de Manicouagan et de Sept-Îles s'avèrent assez similaires. Quant à la Côte-Nord, la figure montre qu'elle est plus désavantagée au plan matériel, en moyenne, que la majorité des régions québécoises. Fait intéressant à noter, les 12 aires de diffusion nord-côtières les plus avantagées le sont encore plus (M1), en moyenne, que la région la plus favorisée du Québec (Québec – R03 - première bulle en haut de l'axe gauche). Elles le sont toutefois légèrement moins comparativement à l'ensemble des autres aires de diffusion québécoises appartenant au premier quintile de favorisation matérielle (donnée non présentée). Ces milieux regroupent 6 711 personnes, c'est-à-dire 7 % de la population régionale. Pour leur part, les conditions matérielles des secteurs nord-côtières les plus désavantagés, par rapport à la province, sont telles que ces derniers se retrouvent dans une situation légèrement plus précaire (M5) que la région la moins favorisée du Québec (Terres-Cries-de-la-Baie-James – R18). Elles sont aussi un peu moins avantagées que la moyenne de tous les autres secteurs québécois regroupés dans le dernier quintile (donnée non présentée), mais bien plus favorisées, par contre, que l'aire de diffusion la plus désavantagée du Québec (Q5). On parle ici de 72 aires de diffusion (sur 182) qui totalisent 33 958 personnes, soit un peu plus de 36 % de la population régionale en 2006 (voir figure 3, page 5).

La figure 9 révèle que la moyenne pondérée de la note factorielle de la Côte-Nord place cette dernière tout près de la borne supérieure du quatrième quintile de défavorisation. Cette valeur moyenne se trouve donc, par conséquent, tout près de la borne inférieure (non illustrée) du cinquième quintile, c'est-à-dire celui qui regroupe les secteurs les plus défavorisés du Québec.

Nous avons aussi procédé à une classification des aires de diffusion selon leur appartenance à une municipalité rurale ou urbaine. Dans le contexte nord-côtier, nous avons défini comme urbaines les municipalités comptant au moins 5 000 habitants, soit Baie-Comeau, Sept-Îles et Port-Cartier. Pour les fins de l'exercice, toutes les autres municipalités sont catégorisées comme « rurales ». Les localités rurales comprennent 40 496 personnes réparties dans 86 aires de diffusion, tandis que les trois villes comptent 52 680 résidents et 96 aires de diffusion (donnée non présentée). Des moyennes pondérées ont donc été calculées en fonction de ce nouveau découpage.

La figure illustre que les municipalités rurales (bulle orange, sur l'axe droit) se révèlent, en moyenne, presque aussi défavorisées matériellement que les régions 17 (Nunavik) et 18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James), mais moins désavantagées que le RLS de la Basse-Côte-Nord et le RLS de Kawawachikamach (CLSC Naskapi). En revanche, les trois municipalités urbaines (bulle olive masquée partiellement par la bulle associée au RLS de Caniapiscau) se situent à peu près au même niveau moyen de favorisation que l'ensemble du Québec et du RLS de Caniapiscau.

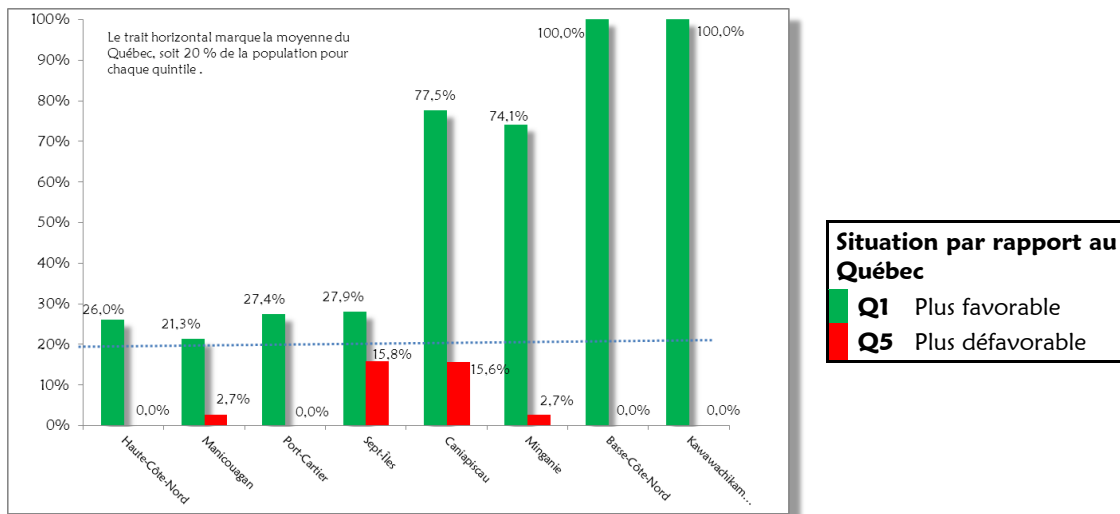
## **3.2 La composante sociale**

Comme le montre la figure 10<sup>11</sup>, presque tous les RLS de la région dépassent largement la moyenne québécoise (20 %) au regard de la proportion de la population résidant dans les milieux les plus favorisés socialement en 2006. Le RLS de Manicouagan s'avère toutefois semblable au Québec à ce chapitre (21 % c. 20 %). Près des trois quarts des résidents du RLS de Caniapiscau (77 %) et de la Minganie (74 %) habitent les secteurs les plus favorisés de la province au plan social. Le RLS de la Basse-Côte-Nord et celui de Kawawachikamach se démarquent de façon plus spécifique. En effet, tous leurs résidents vivent dans des aires de diffusion qui, en vertu de l'indice, présentent des conditions sociales plus favorables que la moyenne québécoise. Parallèlement, dans tous les RLS nord-côtières, la proportion de personnes vivant dans les aires les moins favorisées (Q5) est largement moindre que la moyenne de la province (20 %).

---

11. Le tableau A3, en annexe, fait état de la répartition de la population des RLS dans chacun des quintiles de défavorisation sociale.

**Figure 10**  
**Répartition de la population des RLS de la Côte-Nord selon le premier**  
**et le dernier quintile de défavorisation sociale, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**



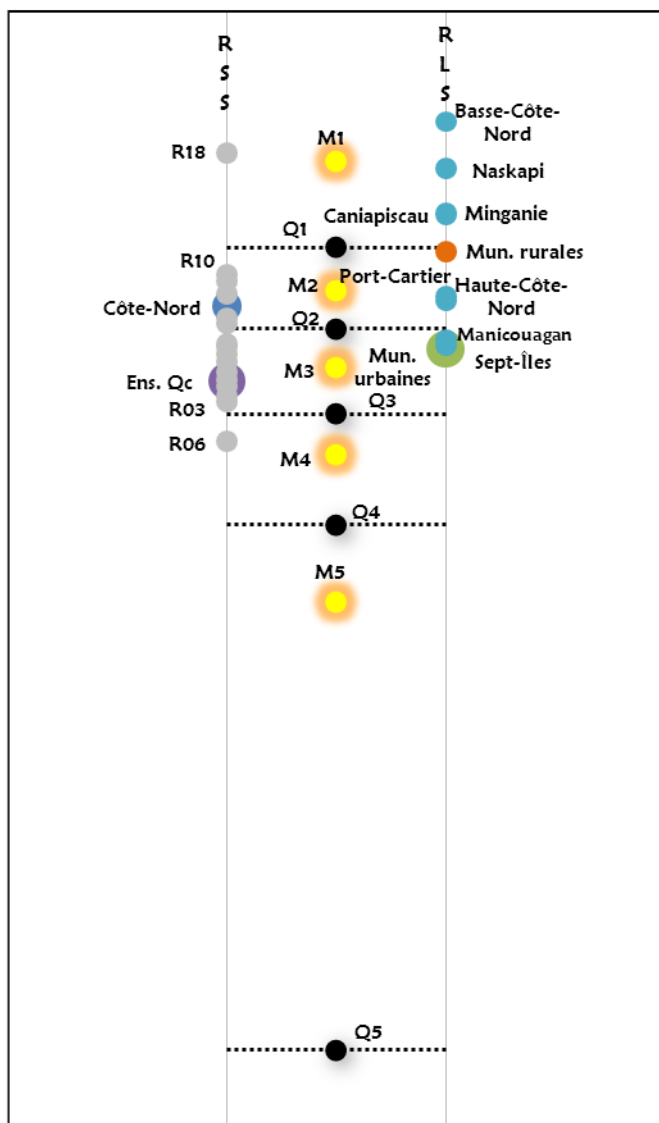
Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

La figure 11 présente un autre aperçu de la distribution de la défavorisation sociale sur la Côte-Nord et dans les RLS par rapport au Québec. En fait, nous reprenons le même exercice que celui illustré à la figure 9 pour la composante matérielle. Les territoires sont représentés par différentes bulles de même couleur que celles de la figure 9 et sur les mêmes axes. Des bulles noires, accompagnées de lignes pointillées, ont été insérées entre les deux axes verticaux. Comme précédemment, elles servent à délimiter les bornes supérieures des quintiles provinciaux de défavorisation sociale (Q1 à Q5). Pour leur part, les bulles jaunes (M1 à M5) désignent les valeurs moyennes pondérées des notes factorielles des aires de diffusion nord-côtières dans chacun des quintiles provinciaux. Les milieux les plus favorisés socialement se retrouvent vers le haut des axes. Les scores associés aux secteurs les plus défavorisés sont placés vers le bas. Cette figure permet donc d'établir dans quelle mesure les territoires favorisés ou défavorisés de la région se rapprochent ou s'éloignent de la moyenne québécoise.

**Figure 11**  
**Position relative des RLS de la Côte-Nord, de la région nord-côtière et**  
**des autres régions sociosanitaires québécoises au regard**  
**de la défavorisation sociale moyenne, 2006**  
**Zone de référence : Province de Québec**

Conditions plus favorables



Conditions plus défavorables

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 8.

La Côte-Nord (bulle bleue, axe gauche) et tous ses territoires de RLS (bulles turquoises, axe droit) sont caractérisés par des conditions sociales plus favorables que la moyenne du Québec (bulle mauve, axe gauche). En effet, on remarque que la région nord-côtière et les RLS se situent au-dessus de la valeur québécoise (masquée partiellement par d'autres régions). Quatre RLS (Basse-Côte-Nord, Kawawachikamach [CLSC Naskapi], Minganie et Caniapiscou) voient leur population se classer dans le premier quintile (Q1). Le RLS de la Basse-Côte-Nord devance même la région la plus avantagée, c'est-à-dire les Terres-Cries-de-la-Baie-James (R18). Le RLS de Port-Cartier et celui de la Haute-Côte-Nord se retrouvent dans le deuxième quintile québécois (Q2) tandis que ceux de Manicouagan et de Sept-Îles sont positionnés dans le troisième (Q3), mais se situent quand même près du deuxième quintile (Q2). Les aires de diffusion de ces deux RLS apparaissent néanmoins moins avantagées socialement que l'ensemble de la Côte-Nord. On remarque en effet qu'ils occupent une position inférieure, sur leur axe, à celle de la Côte-Nord sur le sien.

La Côte-Nord occupe les premiers rangs au Québec; elle n'est « devancée » que par quatre régions, bien que trois d'entre elles aient quand même des moyennes relativement proches du score régional. La situation de la Haute-Côte-Nord ne se démarque pas beaucoup de celle de la région. La figure met en évidence un autre phénomène : les 68 aires de diffusion nord-côtières (sur 182) catégorisées dans le premier quintile (Q1) sont presque aussi favorisées, en moyenne (M1), que les Terres-Cries-de-la-Baie-James (R18). Elles le sont un peu plus, par contre, que l'ensemble des autres aires de diffusion

québécoises catégorisées dans le premier quintile (donnée non présentée). Les secteurs de la Côte-Nord, considérés comme avantagés socialement, totalisent 32 189 personnes, soit environ 34 % de la population régionale. En contrepartie, les 37 aires de diffusion nord-côtières, qui appartiennent à la catégorie des moins favorisées du Québec (Q4 et Q5), ressortent comme encore plus désavantagées, en moyenne (M4 et M5), que la région la plus défavorisée de la province (R06 - Montréal). Ces territoires comprennent environ 21 % de la population de la région, soit 19 567 personnes (voir figure 5, page 7). Toutefois, les aires de diffusion nord-côtières regroupées dans le dernier quintile (Q5), c'est-à-dire le plus défavorisé, sont en moyenne (M5) bien plus avantagées socialement que l'aire de diffusion la plus désavantagée du Québec (borne Q5). Il est intéressant de noter que les conditions sociales des secteurs nord-côtiers les plus défavorisés s'avèrent néanmoins légèrement meilleures que celles des autres aires de diffusion québécoises regroupées dans ce dernier quintile (donnée non présentée).

## **4.0 La situation des RLS de la Côte-Nord par rapport à l'ensemble de la région (Calibrage régional)**

Selon ses besoins, l'analyste peut choisir de recourir à des valeurs de référence autres que celles du Québec pour comparer la position relative d'une aire de diffusion vis-à-vis un ensemble plus petit auquel elle appartient. Il peut s'avérer en effet plus approprié, pour des fins de planification, de choisir une autre zone de référence que l'ensemble du Québec. Dans cette section, nous contrastons très sommairement la situation des aires de diffusion des RLS à celle de l'ensemble de la région nord-côtière. Ainsi, nous pourrions déterminer quels sont les territoires qui, par rapport à la Côte-Nord, concentrent des populations plus ou moins favorisées. Souvenons-nous que, dans ces conditions, l'INSPQ a regroupé les aires de diffusion en quartiles au lieu de quintiles.

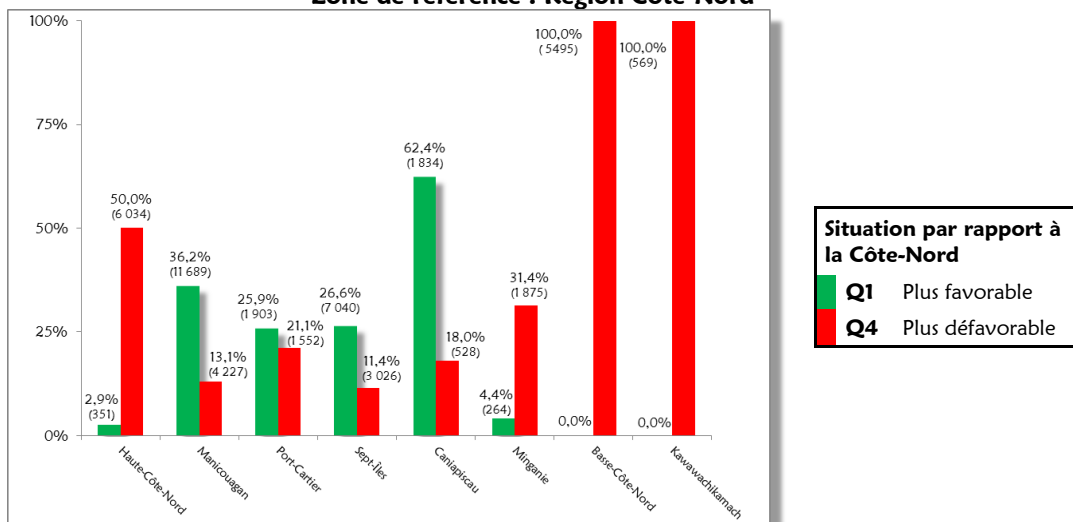
### **4.1 La Composante matérielle**

La figure 12<sup>12</sup> montre que plusieurs RLS connaissent, en 2006, des conditions matérielles beaucoup plus défavorables que l'ensemble de la Côte-Nord. En vertu du calibrage régional, la Côte-Nord compte environ 25 % de sa population répartie dans des secteurs considérés comme très défavorisés (quartile 4) et 25 % dans les secteurs les plus avantagés au plan matériel (quartile 1) (tableau A5, en annexe). On peut constater que dans trois RLS, la majorité des résidents vit dans les milieux les plus défavorisés de la Côte-Nord. Les RLS de la Basse-Côte-Nord et de Kawawachikamach n'ont aucune aire de diffusion classée dans le quartile le plus favorisé. Le RLS de Caniapiscau compte la proportion (62 %) la plus élevée de résidents qui habitent les zones les plus avantagées de la région. Dans Manicouagan, c'est le cas pour plus du tiers des résidents (36 %) alors que dans les RLS de Port-Cartier (26 %) et Sept-Îles (27 %), la situation à ce chapitre ressemble à celle de toute la région (25 %).

---

12. Le tableau A5, en annexe, présente la répartition de la population des RLS dans chacun des quartiles de défavorisation matérielle.

**Figure 12**  
**Répartition de la population des RLS de la Côte-Nord selon le premier**  
**et le dernier quartile de défavorisation matérielle, 2006**  
**Zone de référence : Région Côte-Nord**



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

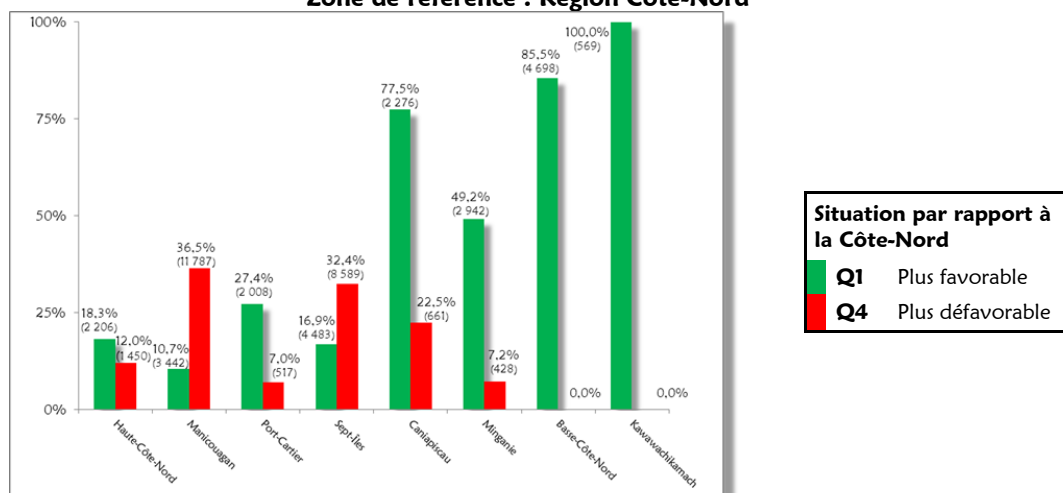
Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région socio-sanitaire de Montréal*, p. 7.

## 4.2 La composante sociale

Comme le montre la figure 13<sup>13</sup>, plusieurs RLS bénéficient de conditions sociales beaucoup plus favorables que l'ensemble de la Côte-Nord. Par définition, lorsqu'on retient la Côte-Nord comme territoire de référence, environ 25 % de sa population est répartie dans des secteurs considérés comme très défavorisés (quartile 4) et 25 % dans les secteurs les plus avantageux (quartile 1) (tableau A6, en annexe). On constate que, dans trois RLS, au moins les trois quarts des résidents vivent dans les milieux les plus favorisés de la Côte-Nord. Il s'agit des RLS de Caniapiscau, Basse-Côte-Nord et Kawawachikamach. Près de la moitié des résidents de la Minganie (49 %) habitent dans des milieux définis comme avantageux au plan social. Les RLS de la Basse-Côte-Nord et de Kawawachikamach n'ont aucune aire de diffusion classée dans le quartile le plus défavorisé socialement.

13. Le tableau A6, en annexe, présente la répartition de la population des RLS dans chacun des quartiles de défavorisation sociale.

**Figure 13**  
**Répartition de la population des RLS de la Côte-Nord selon le premier**  
**et le dernier quartile de défavorisation sociale, 2006**  
**Zone de référence : Région Côte-Nord**



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.

Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

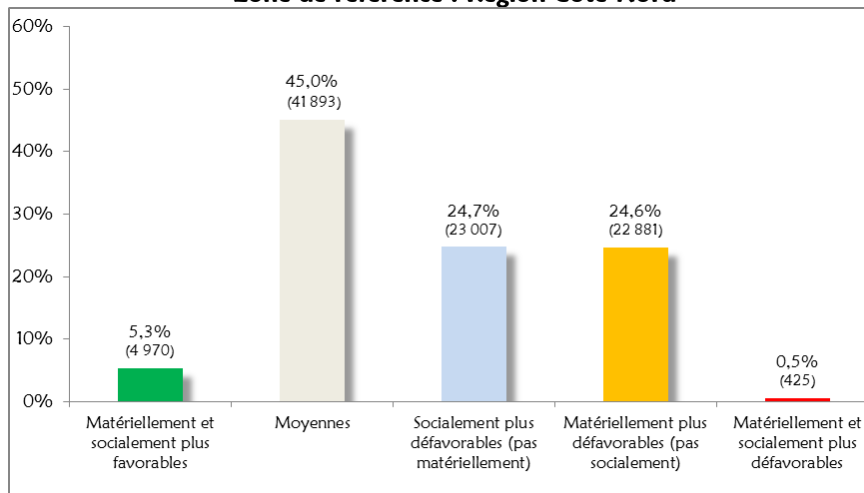
### 4.3 Les composantes matérielle et sociale

La figure 14 présente, cette fois, les résultats de la prise en considération simultanée des dimensions matérielle et sociale, toujours en prenant l'ensemble des aires de diffusion nord-côtières comme référence. Ainsi, près de 5 % de la population nord-côtière vit dans un milieu considéré comme avantageux autant sur le plan matériel que social. Cette proportion correspond à 4 970 personnes qui se répartissent dans 11 aires de diffusion. Le tableau A7, en annexe, montre que ces secteurs se situent dans quatre des huit RLS de la région (Manicouagan, Port-Cartier, Sept-Îles et Caniapiscau). À l'inverse, on remarque que 425 personnes, soit 0,5 % de la population nord-côtière, vivent dans des secteurs les plus désavantagés sur les deux dimensions à la fois.

C'est dans le RLS de Caniapiscau (47 %) où on note la proportion la plus élevée de la population qui, par rapport à la Côte-Nord, bénéficie des conditions les plus avantageuses sur les deux formes de favorisation. Dans le même territoire, environ une personne sur cinq (22 %) réside dans un milieu caractérisé par des conditions socialement plus défavorables, mais pas au plan matériel. C'est le cas pour un peu plus d'une sur trois dans le RLS de Manicouagan (36 %) et d'une sur trois (32 %) dans celui de Sept-Îles. On peut également observer que, pour quatre des huit RLS (Manicouagan, Port-Cartier, Sept-Îles et Minganie), les populations sont davantage groupées dans le profil correspondant à des conditions moyennes de favorisation matérielle et sociale que dans les autres profils.



**Figure 14**  
**Répartition de la population de la Côte-Nord selon les**  
**conditions de défavorisation matérielle et sociale, 2006**  
**Zone de référence : Région Côte-Nord**



Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009.  
 Figure adaptée de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, p. 7.

## Conclusion

Il importe de préciser que l'indice de défavorisation reflète le statut socioéconomique du territoire de résidence d'une personne et non sa situation personnelle<sup>14</sup>. Ainsi, il est parfaitement concevable de retrouver des personnes ou des familles très favorisées dans des milieux considérés comme très désavantagés. Inversement, des zones très avantagées peuvent comprendre des unités familiales ou des personnes aux prises avec des conditions socioéconomiques beaucoup moins avantageuses. En d'autres termes, les résidents d'une même aire de diffusion n'ont pas tous nécessairement les mêmes caractéristiques socioéconomiques. On doit donc éviter de conclure qu'une personne est défavorisée du seul fait qu'elle vit dans une zone dont la valeur de l'indice de défavorisation se classe dans le dernier quintile ou quartile. Il est donc inapproprié d'imputer à quelqu'un en particulier les caractéristiques de son milieu.

N'oublions pas, par ailleurs, que l'indice de défavorisation matérielle et sociale repose sur six indicateurs. Il a donc inévitablement, de par sa nature, un aspect réducteur. En effet, ces indicateurs ne résument pas, à eux seuls, tous les aspects possibles de la défavorisation. Par exemple, l'indice de défavorisation ne considère pas certains facteurs qui pourraient restreindre une personne dans l'accomplissement des divers rôles sociaux pour lesquels le recensement ne recueille pas de données. Par ailleurs, au plan social, l'indice ne peut tenir compte de la qualité du réseau social des individus d'une aire donnée. Un secteur peut très bien compter une forte proportion de personnes possédant les caractéristiques associées aux indicateurs formant la composante sociale, mais néanmoins se démarquer par un réseau de solidarités qui contrebalancent ces caractéristiques. Donc, lorsqu'on parle d'avantages ou de désavantages, c'est toujours en lien avec les seuls indicateurs considérés dans la construction de l'indice. Si Marshall McLuhan disait que « *le médium, c'est le message* », un indicateur ne se confond pas au phénomène étudié.

14. PAMPALON, Robert, Denis HAMEL, Philippe GAMACHE et Guy RAYMOND. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé au Canada*, Maladies chroniques au Canada, vol. 29, n° 4, 2009, p. 207.

Retenons aussi que l'indice reflète la situation d'un territoire à un temps donné, c'est-à-dire l'année du recensement où sont tirées les données des indicateurs qui servent à sa construction. En d'autres mots, il s'agit d'une photo prise à un moment précis dans le temps. Plus on s'éloigne de l'année du recensement, plus il est plausible que les conditions socioéconomiques d'une aire de diffusion aient changé. Avec le Plan Nord et le développement économique qu'il est susceptible d'engendrer dans certains territoires, il est vraisemblable que le portrait changera, en autant que l'on puisse recueillir les données pertinentes lors des recensements de 2016 et 2021.

Enfin, les conditions matérielles et sociales ne se superposent pas nécessairement. Autrement dit, une aire de diffusion défavorisée sur une dimension peut, au contraire, être très favorisée sur l'autre. C'est ainsi que, dans l'ensemble, les aires de diffusion de la Côte-Nord connaissent de bien meilleures conditions sociales que matérielles. Malgré ces réserves, l'indice de défavorisation constitue un outil très intéressant pour suivre les inégalités sociales et de santé.

**Yves Therriault, Ph. D.**  
**Agent de planification, de programmation et de recherche**

## **Éléments de réflexion pour la planification**

Ce portrait régional de l'indice de défavorisation matérielle et sociale en Côte-Nord confirme les perceptions de plusieurs intervenants à l'effet que les territoires isolés et ruraux sont, par rapport au Québec, plus défavorisés au plan matériel. En revanche, ils sont davantage favorisés au plan social.

Ce constat renforce donc la nécessité d'intégrer les interventions qui visent à accompagner les communautés en difficulté. D'ailleurs, l'approche retenue par les ministères et organismes de la Côte-Nord est fondée sur la mise en commun des ressources afin de maximiser les impacts des actions auprès des milieux. Cette approche est par contre tributaire de la capacité des milieux de se mobiliser autour d'initiatives permettant le développement de leur potentiel. L'utilisation du dispositif de connaissance des communautés, actuellement en implantation en Haute-Côte-Nord, constitue un projet en ce sens. Plus spécifiquement, une meilleure connaissance de la population et de certains déterminants sociaux permettra aux leaders d'identifier leur capacité et leur opportunité d'agir.

Cette approche doit aussi, dans la mesure du possible, concilier les programmes gouvernementaux, profiter des possibilités économiques et surtout s'assurer de retombées équitables pour l'ensemble de la population. En bref, les démarches visant à favoriser le développement des communautés s'avèrent parfois assez complexes.

Le défi des ministères et des organismes est alors lié à la confiance et la conviction réciproques que la mise en commun des ressources et des leviers d'interventions favorise une plus grande efficacité dans l'accomplissement des missions respectives.

Enfin, il faut s'assurer que le développement économique, indispensable pour contrer la défavorisation matérielle, ne se réalise pas au détriment de la cohésion sociale. À cet égard, les chantiers économiques en Minganie (projet la Romaine) et dans la Caniapiscou (projets miniers) nous sensibilisent à l'importance de la solidarité communautaire dans les actions mises de l'avant pour favoriser le développement et l'intégration sociale des plus démunis.

**Raynald Cloutier, m.d.**  
**Directeur de santé publique et des services sociaux**

## Références

- FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Francis CRÉPEAU. *Le positionnement de la région et des territoires de centre local d'emploi (CLE) d'après l'indice de défavorisation matérielle et sociale, 1996 et 2001 : Région de la Côte-Nord*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Juin 2005.
- GAMACHE, Philippe, Robert PAMPALON et Denis HAMEL. *Guide méthodologique: L'indice de défavorisation économique et sociale : en bref*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Septembre 2010, 8 p.
- KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, 2008, 28 p.
- PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND. *Indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec*, *Maladies chroniques au Canada*, 21(3), 2000, p. 104-113.
- PAMPALON, Robert, Denis HAMEL, Philippe GAMACHE et Guy RAYMOND. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé au Canada*, *Maladies chroniques au Canada*, 29(4), 2009, p. 199-213.
- TOWNSEND, Peter. *Deprivation*, *Journal of Social Policy*, 16(2), 1987, p. 125-146.

## **A retenir :**

- L'indice de défavorisation matérielle et sociale a été développé pour pallier l'absence de données socioéconomiques dans les bases de données administratives du réseau de la santé.
- L'indice est construit par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la base des données socioéconomiques relatives à six indicateurs tirés du recensement de Statistique Canada. Depuis 2001, l'aire de diffusion est l'unité territoriale de base utilisée. Il s'agit de la plus petite délimitation géographique pour laquelle Statistique Canada publie des données du recensement. En moyenne, l'aire de diffusion regroupe entre 400 et 700 personnes. En 2006, 182 aires de diffusion nord-côtières (sur 209) ont pu se voir attribuer des cotes de défavorisation matérielle et sociale. Ces aires de diffusion regroupent 97,1 % de la population régionale.
- L'indice s'avère utile pour identifier des populations considérées comme vulnérables au regard d'un territoire de référence (exemple : population d'un réseau local de services vs ensemble du Québec ou du même réseau vs l'ensemble de la Côte-Nord).
- C'est un indice « écologique ». Il caractérise le statut socioéconomique d'un territoire de résidence d'une personne, mais non sa situation personnelle. En ce sens, l'indice constitue une mesure combinée de caractéristiques individuelles.
- La répartition de la défavorisation d'après le territoire de référence utilisé : calibrages provincial, régional ou local.
- En regard du Québec, 36 % de la population nord-côtière vit dans des aires de diffusion considérées comme très défavorisées au plan matériel et 7 % réside dans des aires de diffusion très favorisées. En revanche, au plan social, plus du tiers (34 %) des Nord-Côtiers et Nord-Côtières habitent dans des milieux très favorisés et 6 % dans des secteurs très défavorisés. Enfin, près de 12 % de la population de la Côte-Nord vit dans des aires de diffusion très favorisées à la fois aux plans matériel et social, tandis que 9 % des résidents de la région sont répartis dans des aires de diffusion très défavorisées sur ces deux dimensions simultanément. Des données par RLS sont incluses dans les tableaux en annexe de ce document.
- Lorsqu'on prend uniquement les aires de diffusion nord-côtières comme référence, 5 % de la population régionale vit dans des milieux très favorisés à la fois aux plans matériel et social et 0,5 % se retrouve dans des secteurs très défavorisés. Près de la moitié (45 %) de la population réside dans des zones dont les conditions sont considérées comme « moyennes ».

## **Rédaction**

© Yves Therriault, Ph.D.  
Agent de planification, de programmation et de  
recherche et responsable du bulletin  
**« La santé recherchée »**

## **Révision**

© Nicole Boudreau  
Chef de service en surveillance et évaluation

© Raynald Cloutier, m.d.  
Directeur de santé publique et des services sociaux

© Pascal Paradis  
Conseiller en communication

© Stéphane Trépanier  
Médecin spécialiste en santé publique  
et médecine préventive

## **Mise en page**

© Gaétane Béland  
Agente administrative

## **Rédaction de la section « Éléments de réflexion pour la planification »**

© Raynald Cloutier, m.d.  
Directeur de santé publique et des services sociaux

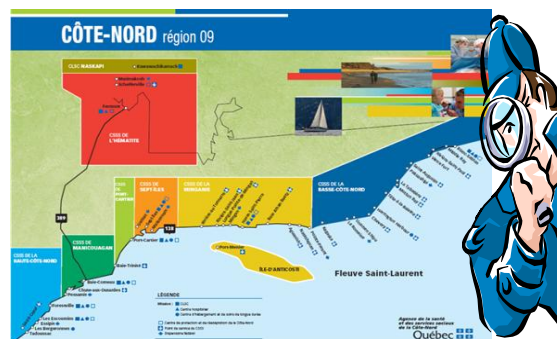
## **Disponible sur le site Internet de l'Agence**

[www.agencesante09.gouv.qc.ca](http://www.agencesante09.gouv.qc.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1703-4620

Agence de la santé  
et des services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec



**Tableau A1**  
**Répartition des valeurs brutes<sup>1</sup> des indicateurs entrant dans la composition de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de 2006 selon les RLS de Côte-Nord, l'ensemble de la Côte-Nord et le Québec**

| Territoire                | Indicateurs de défavorisation matérielle <sup>2</sup>            |  |   | Indicateurs de défavorisation sociale <sup>2</sup> |   |                             |
|---------------------------|--|--|---|--|---|-----------------------------|
|                           | Personne de 15 ans et plus sans diplôme d'études secondaires (%) | Ratio emploi/population chez les personnes de 15 ans et plus (%) | Revenu moyen, 2005<br>Personnes âgées de 15 ans et plus | Personnes de 15 ans et plus vivant seules (%)      | Personnes séparées, divorcées ou veuves de 15 ans et plus (%) | Familles monoparentales (%) |
| RLS de la Haute-Côte-Nord | 37,5   | 47,2   | 25 856 \$   | 13,4   | 17,8  | 15,3                        |
| RLS de Manicouagan        | 29,3   | 58,9   | 34 123 \$   | 13,6   | 16,6  | 17,7                        |
| RLS de Port-Cartier       | 33,1   | 55,8   | 35 308 \$   | 14,3   | 16,0  | 12,0                        |
| RLS de Sept-Îles          | 32,2   | 60,0   | 33 448 \$   | 15,3   | 16,7  | 19,6                        |
| RLS de Caniapiscau        | 23,6   | 71,2   | 46 872 \$   | 15,2   | 11,3  | 12,2                        |
| RLS de la Minganie        | 41,6   | 51,8   | 28 403 \$   | 10,7   | 12,8  | 15,0                        |
| RLS de la Basse-Côte-Nord | 57,7   | 40,0   | 23 302 \$   | 8,0  | 9,9   | 18,2                        |
| RLS de Kawawachikamach    | 62,5   | 37,0   | 21 597 \$   | 5,6  | 12,5  | 34,6                        |
| Région de la Côte-Nord    | 33,8   | 56,2   | 32 346 \$   | 13,6   | 15,9  | 17,2                        |
| Province de Québec        | 25,0   | 60,4   | 32 074 \$   | 15,9   | 18,7  | 16,7                        |

- Il faut comprendre que ce ne sont pas ces valeurs globales, par territoire, qui sont utilisées dans le calcul de l'indice, mais bien celles par aire de diffusion. En outre, dans le calcul de l'indice, l'INSPQ a ajusté chacun des indicateurs, sauf la proportion de familles monoparentales, par la structure d'âge de la population du Québec de 2006 afin de contrôler l'effet des structures d'âge différentes d'une aire à l'autre.
- Source : Statistique Canada, Recensement de 2006. *Profil semi-personnalisé 2006 pour le Québec, les RSS, CLSC et RLS du Québec*, Population totale, données échantillon (20 %), Tableau 2006DATAB2020\_CO-1121-PSP\_P1.IVT (Données accessibles uniquement aux utilisateurs autorisés par un accès sécurisé sur l'intranet du MSSS).

**Tableau A2**  
**Répartition des quintiles de défavorisation matérielle, 2006, selon les RLS de la Côte-Nord, l'ensemble de la Côte-Nord et du Québec**  
**Territoire de référence : Province de Québec**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport au Québec - Calibrage provincial |      |           |      |           |      |           |      | Total     |                                      |           |
|---|---|------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|--------------------------------------|-----------|
|   | Q1<br>(Conditions plus favorables)                      |      | Q2        |      | Q3        |      | Q4        |      |           | Q5<br>(Conditions plus défavorables) |           |
|   | n   | %    | n         | %    | n         | %    | n         | %    |           | n                                    | %         |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 0   | 0,0  | 351       | 2,9  | 846       | 7,0  | 1 981     | 16,4 | 8 878     | 73,6                                 | 12 056    |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 2 493   | 7,7  | 9 518     | 29,5 | 7 615     | 23,6 | 5 182     | 16,0 | 7 484     | 23,2                                 | 32 292    |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 408   | 5,6  | 1 495     | 20,4 | 908       | 12,4 | 2 198     | 29,9 | 2 331     | 31,8                                 | 7 340     |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 2 182   | 8,2  | 4 858     | 18,3 | 6 103     | 23,0 | 8 339     | 31,5 | 5 030     | 19,0                                 | 26 512    |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 1 364   | 46,4 | 470       | 16,0 | 575       | 19,6 | 0         | 0,0  | 528       | 18,0                                 | 2 937     |
| RLS de la Minganie (16)                         | 264   | 4,4  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 2 068     | 34,6 | 3 643     | 61,0                                 | 5 975     |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 0   | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 5 495     | 100,0                                | 5 495     |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 0   | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 569       | 100,0                                | 569       |
| Région de la Côte-Nord (182)                    | 6 711   | 7,2  | 16 692    | 17,9 | 16 047    | 17,2 | 19 768    | 21,2 | 33 958    | 36,4                                 | 93 176    |
| Province de Québec (12 786)                     | 1 461 470   | 20,0 | 1 461 818 | 20,0 | 1 461 879 | 20,0 | 1 461 879 | 20,0 | 1 461 860 | 20,0                                 | 7 308 906 |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Le nombre de personnes ne correspond pas nécessairement à un nombre de personnes favorisées ou défavorisées. À titre d'exemple, on ne peut prétendre que, dans le RLS de Manicouagan, on retrouve nécessairement 7 484 individus aux prises avec des conditions matérielles plus défavorables comparativement au Québec. C'est la moyenne des caractéristiques des personnes résidant dans la ou les aires concernées qui les classifie dans un secteur considéré comme matériellement plus défavorable. Par conséquent, on peut avancer que les aires de diffusion du RLS de Manicouagan, classées dans le quintile le plus défavorisé au plan matériel, en regard du Québec, englobent 23,2 % de la population du RLS, c'est-à-dire 7 484 personnes.

**Tableau A3**  
**Répartition des quintiles de défavorisation sociale, 2006, selon les RLS**  
**de la Côte-Nord, l'ensemble de la Côte-Nord et du Québec**  
**Territoire de référence : Province de Québec**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport au Québec - Calibrage provincial |       |           |      |           |      |           |      |                                      |      | Total     |
|---|---|-------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|--------------------------------------|------|-----------|
|   | Q1<br>(Conditions plus favorables)                      |       | Q2        |      | Q3        |      | Q4        |      | Q5<br>(Conditions plus défavorables) |      |           |
|   | n   | %     | n         | %    | n         | %    | n         | %    | n                                    | %    |           |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 3 133   | 26,0  | 4 600     | 38,2 | 3 402     | 28,2 | 921       | 7,6  | 0                                    | 0,0  | 12 056    |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 6 876   | 21,3  | 8 026     | 24,9 | 8 207     | 25,4 | 8 296     | 25,7 | 887                                  | 2,7  | 32 292    |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 2 008   | 27,4  | 2 977     | 40,6 | 1 838     | 25,0 | 517       | 7,0  | 0                                    | 0,0  | 7 340     |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 7 407   | 27,9  | 5 000     | 18,9 | 5 984     | 22,6 | 3 936     | 14,8 | 4 185                                | 15,8 | 26 512    |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 2 276   | 77,5  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 202       | 6,9  | 459                                  | 15,6 | 2 937     |
| RLS de la Minganie (16)                         | 4 425   | 74,1  | 243       | 4,1  | 1 143     | 19,1 | 0         | 0,0  | 164                                  | 2,7  | 5 975     |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 5 495   | 100,0 | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0                                    | 0,0  | 5 495     |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 569   | 100,0 | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0         | 0,0  | 0                                    | 0,0  | 569       |
| Région de la Côte-Nord (182)                    | 32 189  | 34,5  | 20 846    | 22,4 | 20 574    | 22,1 | 13 872    | 14,9 | 5 695                                | 6,1  | 93 176    |
| Province de Québec (12 786)                     | 1 461 665   | 20,0  | 1 461 604 | 20,0 | 1 461 820 | 20,0 | 1 461 610 | 20,0 | 1 462 207                            | 20,0 | 7 308 906 |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Voir la note du tableau A2 pour l'interprétation des données.

**Tableau A4**  
**Répartition de la population selon les profils de défavorisation matérielle et sociale, 2006,**  
**selon les RLS de la Côte-Nord, l'ensemble de la Côte-Nord et du Québec**  
**Territoire de référence : Province de Québec**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport au Québec (basées sur les quintiles) - Calibrage provincial |      |           |      |  |      |  |       |   |      | Total     |
|---|--|------|-----------|------|--|------|--|-------|---|------|-----------|
|   | Matériellement et socialement plus favorables                                      |      | Moyennes  |      | Socialement plus défavorables (pas matériellement) |      | Matériellement plus défavorables (pas socialement) |       | Matériellement et socialement plus défavorables |      |           |
|   | n  | %    | n         | %    | n  | %    | n  | %     | n   | %    |           |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 351  | 2,9  | 370       | 3,1  | 476  | 3,9  | 10 414   | 86,4  | 445   | 3,7  | 12 056    |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 4 613  | 14,3 | 8 319     | 25,8 | 6 694  | 20,7 | 10 177   | 31,5  | 2 489   | 7,7  | 32 292    |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 978  | 13,3 | 1 316     | 17,9 | 517  | 7,0  | 4 529  | 61,7  | 0   | 0,0  | 7 340     |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 3 706  | 14,0 | 6 501     | 24,5 | 2 936  | 11,1 | 8 184  | 30,9  | 5 185   | 19,6 | 26 512    |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 1 375  | 46,8 | 373       | 12,7 | 661  | 22,5 | 528  | 18,0  | 0   | 0,0  | 2 937     |
| RLS de la Minganie (16)                         | 0  | 0,0  | 264       | 4,4  | 0  | 0,0  | 5 547  | 92,8  | 164   | 2,7  | 5 975     |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 0  | 0,0  | 0         | 0,0  | 0  | 0,0  | 5 495  | 100,0 | 0   | 0,0  | 5 495     |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 0  | 0,0  | 0         | 0,0  | 0  | 0,0  | 569  | 100,0 | 0   | 0,0  | 569       |
| Région de la Côte-Nord (182)                    | 11 023   | 11,8 | 17 143    | 18,4 | 11 284   | 12,1 | 45 443   | 48,8  | 8 283   | 8,9  | 93 176    |
| Province de Québec (12 786)                     | 1 163 339  | 15,9 | 1 469 076 | 20,1 | 1 752 752  | 24,0 | 1 752 674  | 24,0  | 1 171 065                                       | 16,0 | 7 308 906 |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006, Tableau adapté de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, 2008, p. 16.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Le nombre de personnes ne correspond pas nécessairement à un nombre de personnes favorisées ou défavorisées. À titre d'exemple, on ne peut prétendre que, dans le RLS de Manicouagan, on retrouve 2 489 individus aux prises avec des conditions matérielles et sociales plus défavorables. C'est la moyenne des caractéristiques des personnes résidant dans la ou les aires concernées qui les classifie dans un secteur considéré comme matériellement et socialement plus défavorable. En revanche, on peut affirmer que 7,7 % de la population de ce RLS vit dans des aires de diffusion défavorisées sur les deux dimensions à la fois.

**Tableau A5**  
**Répartition des quartiles de défavorisation matérielle, 2006, selon les RLS**  
**de la Côte-Nord et l'ensemble de la Côte-Nord**  
**Territoire de référence : Région Côte-Nord**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport à la Côte-Nord - Calibrage régional |             |               |             |                                      |             | Total         |
|---|--|-------------|---------------|-------------|--------------------------------------|-------------|---------------|
|   | Q1<br>(Conditions plus favorables)                         |             | Q2 + Q3       |             | Q4<br>(Conditions plus défavorables) |             |               |
|   | n  | %           | n             | %           | n                                    | %           |               |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 351  | 2,9         | 5 671         | 47,0        | 6 034                                | 50,0        | 12 056        |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 11 689   | 36,2        | 16 376        | 50,7        | 4 227                                | 13,1        | 32 292        |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 1 903  | 25,9        | 3 885         | 52,9        | 1 552                                | 21,1        | 7 340         |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 7 040  | 26,6        | 16 446        | 62,0        | 3 026                                | 11,4        | 26 512        |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 1 834  | 62,4        | 575           | 19,6        | 528                                  | 18,0        | 2 937         |
| RLS de la Minganie (16)                         | 264  | 4,4         | 3 836         | 64,2        | 1 875                                | 31,4        | 5 975         |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 0  | 0,0         | 0             | 0,0         | 5 495                                | 100,0       | 5 495         |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 0  | 0,0         | 0             | 0,0         | 569                                  | 100,0       | 569           |
| <b>Région de la Côte-Nord (182)</b>             | <b>23 081</b>  | <b>24,8</b> | <b>46 789</b> | <b>50,2</b> | <b>23 306</b>                        | <b>25,0</b> | <b>93 176</b> |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Nous rappelons que le nombre de personnes ne correspond pas nécessairement à un nombre de personnes favorisées ou défavorisées. Ainsi, on ne peut prétendre que, dans le RLS de Manicouagan, on retrouve nécessairement 4 227 individus aux prises avec des conditions matérielles plus défavorables comparativement à l'ensemble de la Côte-Nord. C'est la moyenne des caractéristiques des personnes résidant dans la ou les aires concernées qui les classifie dans un secteur considéré comme matériellement plus défavorable. Par conséquent, on peut avancer que les aires de diffusion du RLS de Manicouagan, classées dans le quartile le plus défavorisé au plan matériel, en regard de la Côte-Nord, englobent 13,1 % de la population du RLS, c'est-à-dire 4 227 personnes.

**Tableau A6**  
**Répartition des quartiles de défavorisation sociale, 2006, selon les RLS**  
**de la Côte-Nord et l'ensemble de la Côte-Nord**  
**Territoire de référence : Région Côte-Nord**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport à la Côte-Nord - Calibrage régional |             |               |             |                                      |             | Total         |
|---|--|-------------|---------------|-------------|--------------------------------------|-------------|---------------|
|   | Q1<br>(Conditions plus favorables)                         |             | Q2 + Q3       |             | Q4<br>(Conditions plus défavorables) |             |               |
|   | n  | %           | n             | %           | n                                    | %           |               |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 2 206  | 18,3        | 8 400         | 69,7        | 1 450                                | 12,0        | 12 056        |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 3 442  | 10,7        | 17 063        | 52,8        | 11 787                               | 36,5        | 32 292        |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 2 008  | 27,4        | 4 815         | 65,6        | 517                                  | 7,0         | 7 340         |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 4 483  | 16,9        | 13 440        | 50,7        | 8 589                                | 32,4        | 26 512        |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 2 276  | 77,5        | 0             | 0,0         | 661                                  | 22,5        | 2 937         |
| RLS de la Minganie (16)                         | 2 942  | 49,2        | 2 605         | 43,6        | 428                                  | 7,2         | 5 975         |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 4 698  | 85,5        | 797           | 14,5        | 0                                    | 0,0         | 5 495         |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 569  | 100,0       | 0             | 0,0         | 0                                    | 0,0         | 569           |
| <b>Région de la Côte-Nord (182)</b>             | <b>22 624</b>  | <b>24,3</b> | <b>47 120</b> | <b>50,6</b> | <b>23 432</b>                        | <b>25,1</b> | <b>93 176</b> |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Voir la note du tableau A5 pour l'interprétation des données.

**Tableau A7**  
**Répartition de la population selon les profils de défavorisation matérielle et sociale, 2006,**  
**selon les RLS de la Côte-Nord et l'ensemble de la Côte-Nord**  
**Territoire de référence : Région Côte-Nord**

| RLS/Territoire<br>(Nombre d'aires de diffusion) | Conditions par rapport à l'ensemble de la Côte-Nord (basées sur les quartiles) - Calibrage régional |      |          |      |  |      |  |       |   |     |        |
|---|---|------|----------|------|--|------|--|-------|---|-----|--------|
|   | Matériellement et socialement plus favorables   |      | Moyennes |      | Socialement plus défavorables (pas matériellement) |      | Matériellement plus défavorables (pas socialement) |       | Matériellement et socialement plus défavorables |     | Total  |
|   | n   | %    | n        | %    | n  | %    | n  | %     | n   | %   |        |
| RLS de la Haute-Côte-Nord <sup>1</sup> (25)     | 0   | 0,0  | 4 572    | 37,9 | 1 450  | 12,0 | 6 034  | 50,0  | 0   | 0,0 | 12 056 |
| RLS de Manicouagan (60)                         | 912   | 2,8  | 15 627   | 48,4 | 11 526   | 35,7 | 3 966  | 12,3  | 261   | 0,8 | 32 292 |
| RLS de Port-Cartier (16)                        | 472   | 6,4  | 4 799    | 65,4 | 517  | 7,0  | 1 552  | 21,1  | 0   | 0,0 | 7 340  |
| RLS de Sept-Îles (46)                           | 2 211   | 8,3  | 12 686   | 47,9 | 8 589  | 32,4 | 3 026  | 11,4  | 0   | 0,0 | 26 512 |
| RLS de Caniapiscau (7)                          | 1 375   | 46,8 | 373      | 12,7 | 661  | 22,5 | 528  | 18,0  | 0   | 0,0 | 2 937  |
| RLS de la Minganie (16)                         | 0   | 0,0  | 3 836    | 64,2 | 264  | 4,4  | 1 711  | 28,6  | 164   | 2,7 | 5 975  |
| RLS de la Basse-Côte-Nord (11)                  | 0   | 0,0  | 0        | 0,0  | 0  | 0,0  | 5 495  | 100,0 | 0   | 0,0 | 5 495  |
| RLS de Kawawachikamach (1)                      | 0   | 0,0  | 0        | 0,0  | 0  | 0,0  | 569  | 100,0 | 0   | 0,0 | 569    |
| Région de la Côte-Nord (182)                    | 4 970   | 5,3  | 41 893   | 45,0 | 23 007   | 24,7 | 22 881   | 24,6  | 425   | 0,5 | 93 176 |

Source : INSPQ. *Indice de défavorisation 2006*, Table d'équivalence, Québec, 2009. Statistique Canada, Recensement de 2006. Tableau adapté de KHUN, Kosal, Carl DROUIN et Christiane MONTPETIT. *Regard sur la défavorisation à Montréal : Région sociosanitaire de Montréal*, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique, 2008, p. 16.

1. La communauté Essipit n'est pas comprise dans les données du RLS de la Haute-Côte-Nord.

NOTE : Voir la note du tableau A4 pour l'interprétation des données.